



Rapport de la Commission des finances concernant le préavis de la Municipalité No 11/2025 relatif à la détermination des indemnités du Conseil communal, du Bureau du Conseil, des Commissions du Conseil et de la Municipalité pour la législature 2026-2031

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances (CF) s'est réunie les 10,17 et 24 novembre 2025 pour l'étude du préavis susmentionné.

Pour la troisième réunion, la CF était rejoints par M. José Manuel Fernandez Syndic, Mme Marianne Reist Municipale et MM Roland Corthay, Jean-Marc Schlaeppi, Charly Viquerat Municipaux , accompagnés de Mme Ingrid Ciampi Boursière Communale que nous remercions pour leur disponibilité et la qualité des échanges.

Les indemnités pour les Conseillers n'ont pas changé depuis 2006 bien que l'IPC (indice du prix à la consommation) ait augmenté de 9,1 %; les jetons sont plutôt symboliques, l'intérêt de faire quelque chose pour la collectivité l'emporte.

Nous constatons que la charge de travail de notre Syndic représente environ 60% et pour nos Municipaux environ 40% d'un plein temps, hors vacations et que ces vacations dépendent des dicastères et des projets Communaux.

Par rapport à d'autres communes de taille similaire, la rémunération de notre Municipalité est très raisonnable.

Bien que l'engagement politique reste une question collective, il est également important de garder à l'esprit que tout le monde ne dispose pas des mêmes moyens financiers, ce qui peut influencer la manière dont la question de la rémunération est abordée. Cela peut également être un facteur déterminant pour encourager les jeunes à envisager de se présenter aux élections de l'année prochaine.

Conclusions

En conclusion et vu ce qui précède, la Commission des finances, à la majorité, propose au Conseil communal :

1. d'accepter les propositions d'indemnités du Conseil communal, du Bureau du Conseil, des Commissions du Conseil.
2. d'accepter le traitement de la Municipalité,
3. d'accepter de financer ces dépenses par le budget ordinaire de fonctionnement.

Pour la Commission des finances

Matthew Thomson
Président

Edy Piguet
Rapporteur

Etoy, le 28 Novembre 2025